

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Nathalie DENIS (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-74 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 AVRIL 2010

Le procès verbal de la séance du 14 avril 2010 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire valide le procès verbal de la séance du 14 avril 2010.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Nathalie DENIS (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-75 : ADHESION A L'ASSOCIATION « URGENCE POLT »

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adhérer à l'association « Urgence POLT » sise 7 avenue de la République 18100 VIERZON. Créée le 30 janvier 2010, cette association rassemble dans une même structure toutes les personnes et organisations qui militent en faveur de la modernisation de la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse. Elle a pour but de défendre et promouvoir la modernisation et l'amélioration des infrastructures, du matériel, des dessertes, du cadencement de la ligne et d'agir pour son interconnexion au réseau européen à grande vitesse.

L'adhésion annuelle est de 300 €.

La présence de la Communauté de Communes au sein de cette association permettrait aux élus du territoire d'être informés sur les réflexions et les actions inhérentes à la promotion et au développement de la liaison ferroviaire POLT.

Il convient de désigner un représentant de la Communauté de Communes au sein de l'association.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve l'adhésion de la Communauté de Communes à l'association « Urgence POLT »,
- approuve le versement d'une cotisation annuelle de 300 €,
- désigne Monsieur Yves LOUBIERES pour représenter la Communauté de Communes au sein de l'association.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Nathalie DENIS (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-76 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Les Jeunes Agriculteurs du Lot sollicitent une subvention de 6 000 € pour l'organisation de « Terre en Fête 2010 » qui se déroulera les 14 et 15 août prochains à Saint Germain du Bel Air.

Lors de sa séance du 10 mai 2010, le Bureau s'est prononcé favorablement au versement d'une subvention d'un montant de 2 500 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide l'octroi d'une subvention de 2 500 € au profit des Jeunes Agriculteurs du Lot,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à son versement.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Nathalie DENIS (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-77 : LOTISSEMENT MARBAL – VENTE MASSON : FIXATION DU PRIX DE VENTE

Politique du logement et du cadre de vie : lotissement Marbal

Le propriétaire du lot n°7 du Lotissement Marbal Haut souhaite acquérir une portion des parties communes attenantes à son terrain.

En séance du 25 novembre 2009, le Conseil Communautaire décidait d'engager les procédures nécessaires à la vente.

Le Cabinet Destacamp est intervenu pour procéder au bornage des parties communes. Le lot n°8, d'une surface de 162 m², correspondant aux parties communes, a été créé. Les lots n°7 et 8 fusionneront pour créer le lot n°9 d'une surface de 1 549 m².

Par ailleurs, les autres propriétaires du lotissement ont donné leur accord pour la cession de cette partie commune.

Il convient désormais de déterminer le prix de vente de la parcelle.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- arrête le prix de vente du lot n°9 à 15 € HT / m² soit 2 430 € HT,
- autorise la vente du lot n°9, pour une surface de 162 m² à Monsieur Pascal Masson, demeurant Marbal Haut à Saint Germain du Bel Air,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à ladite vente.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU
 Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE
 Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT
 Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES
 Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI
 Peyrilles : Stéphane MAGOT
 Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER
 Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER
 Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN
 Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE
 Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES
 Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT
 Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT
 Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-78 : HOTEL D'ENTREPRISES – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE FINANCEMENTS

Développement économique : hôtel d'entreprises

Les travaux de construction de l'Hôtel d'entreprises ont débuté en janvier 2010 ; l'opération est estimée à 720 000 € HT.

En séance du 13 décembre 2006, le Conseil Communautaire avait déterminé un plan de financement prévisionnel et un échéancier de réalisation global pour les opérations d'aménagement des zones d'activités de Cougnac et Croix de Pierre, et pour la construction d'un hôtel d'entreprises.

Aujourd'hui, dans le cadre des travaux de construction de l'hôtel d'entreprises, il convient d'actualiser ce plan de financement pour cette seule opération.

Pour information, le montant prévisionnel de cette opération est resté inchangé.

Il est proposé le plan de financement suivant :

Dépenses (en € HT)		Recettes (en €)	
Désignation	Montant	Désignation	Montant
Etudes	1 990.00	Etat DDR (Attribuée)	Maît. d'œuvre 36 000.00 € Travaux 108 602.00 €
Maîtrise du foncier	38 500.00	Région Midi Pyrénées (sollicitée)	144 000.00
Travaux	489 452.29	Département du Lot (sollicité)	72 000.00
Divers	71 247.71	Autofinancement	359 398.00
Maîtrise d'ouvrage déléguée	50 000.00		
Ingénierie	68 810.00		
Montant Total HT	720 000.00	Montant Total	720 000.00

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve le plan prévisionnel de financements relatif à la construction de l'Hôtel d'Entreprises comme ci avant présenté,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à la sollicitation des financements.

Délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour copie conforme

La Présidente,
 Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-79 : COMPTES RENDUS D'ACTIVITES 2009 DRESSES PAR LA SEM LDA

ZONE D'ACTIVITES DE COGNAC

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA CROIX DE PIERRE

HOTEL D'ENTREPRISES

Développement économique : aménagement de zones d'activités et hôtel d'entreprises

Présentation est faite des comptes rendus d'activités 2009 dressés par la SEM LDA pour les Zones d'activités de Cognac et de la Croix de Pierre et pour l'Hôtel d'entreprises.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les comptes rendus d'activités 2009 des Zones d'activités de Cognac et de la Croix de Pierre et de l'Hôtel d'entreprises comme dressés par la SEM LDA.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-80 : ATTRIBUTION DU MARCHE VOIRIE

Création, aménagement et entretien de la voirie communale d'intérêt communautaire

La compétence d'entretien des voiries communautaires est scindée en deux catégories de travaux :

- les travaux de fonctionnement, relatifs à l'entretien courant et curatif,
- les travaux d'investissement, relatifs à l'entretien préventif.

Cette dernière catégorie est effectuée par des entreprises de travaux publics, dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Le précédent marché, passé en 2006 avec un groupement d'entreprises Appia – Marcouly – Devaud est arrivé à échéance au 31 décembre 2009.

Afin d'assurer la continuité des prestations sur le territoire, la communauté de communes Quercy Bouriane a lancé un appel d'offres ouvert pour un nouveau marché à bons de commande, valable un an et renouvelable 3 fois par période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2013 maximum.

Le lancement de ce marché a permis d'intégrer les modifications demandées lors des commissions voirie (révision des prix, vitesse de dérasement et délimitation...).

Le résultat des notes techniques et note de prix, résultant de la simulation financière sont présentés dans le tableau ci-après :

<u>Note définitive</u>	<u>Note technique</u> <u>/60</u>	<u>Note Prix</u> <u>/40</u>	<u>TOTAL</u> <u>/100</u>
FRAUCIEL	<u>38</u>	<u>39,8</u>	<u>77,8</u>
EIFFAGE TP	<u>53</u>	<u>29,7</u>	<u>82,7</u>
SIORAT	<i>Offre éliminée (pas de réponse à la demande de justification de prix)</i>		
MARCOULY	<u>56</u>	<u>29,2</u>	<u>85,2</u>
DEVAUD	<u>41</u>	<u>28,6</u>	<u>69,57</u>
SCREG	<u>56</u>	<u>40,0</u>	<u>96</u>

La Commission d'Appel d'Offres du 14 mai 2010 a attribué le marché à l'entreprise Screg pour un montant minimum de 400 660.00 € TTC et un montant maximum de 1 016 600.00 € TTC.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- Vu le Code des Marchés Publics,
- Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 14 mai 2010,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- attribue le marché de modernisation de la voirie communautaire à l'entreprise Screg pour un délai d'un an reconductible 3 fois,
- autorise Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-81 : MAISON COMMUNAUTAIRE – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DE CONFÉRENCES

Suite à plusieurs demandes d'associations, il semble opportun de mettre à disposition la salle de conférences de la Maison Communautaire.

Cette mise à disposition serait proposée aux associations culturelles et aux organismes socioprofessionnels d'intérêt local.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la mise à disposition gratuite de la salle de conférences de la Maison Communautaire auprès d'associations culturelles et d'organismes socioprofessionnels d'intérêt local,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-82 : OULERIE – CONTRAT D'OCCUPATION AVEC LA COMMUNE D'UZECH LES OULES

En séance du 3 juin 2005, le Conseil Communautaire avait décidé de louer le bâtiment de l'Oulerie à l'Association l'Oulo d'Uzech. Le contrat d'occupation expire au 30 juin 2010.

Ce bâtiment, doté de 4 ateliers et d'une salle d'exposition, a permis l'installation de quatre potiers à l'année.

Dans un souci de bonne gestion du bâtiment, il est proposé au Conseil Communautaire de conclure un contrat d'occupation avec la Commune d'Uzech-les-Oules. La parcelle n° A 856 fait une superficie de 3 931 m² et comprend un bâtiment de 540 m² et un parking.

En contre partie, la Commune d'Uzech-les-Oules réglera une redevance mensuelle dont le montant sera déterminé en fonction de l'échéance de l'emprunt qui est à la charge de la Communauté de Communes.

Le contrat d'occupation, joint en annexe, sera conclu à compter du 1^{er} juillet 2010 et pour une durée de 3 ans renouvelable.

Madame Danielle DEVIERS ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la conclusion d'un contrat d'occupation de l'Oulerie avec la Commune d'Uzech-les-Oules dans les conditions ci avant énoncées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-83 : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE – CONVENTION D'OBJECTIFS POUR LES CLSH

Action sociale : CLSH

En séance du 14 avril 2008, le Conseil Communautaire avait validé la conclusion d'une convention de prestation de services avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon pour lui confier l'exercice des centres de loisirs sans hébergement.

La Maison des Jeunes et de la Culture propose deux types d'accueil :

- accueil périscolaire : le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h00, de 12h00 à 14h00 et de 17h00 à 18h30,
- accueil extrascolaire : le mercredi et durant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes finance la Maison des Jeunes et de la Culture.

Suite à la Commission « action sociale » du 5 mai 2010, et après présentation du budget prévisionnel 2010, il a été proposé de déterminer la subvention versée sur la base d'un prix par journée et au vu du nombre d'actes effectivement réalisés.

Est entendu par acte réalisé, l'accueil périscolaire ou extrascolaire d'un enfant en demi-journée ou en journée.

La Communauté de Communes interviendra à hauteur de 2.89 € par acte.

La convention d'objectifs est établie pour un an à compter du 1^{er} janvier 2010, telle qu'annexée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la conclusion d'une convention d'objectifs avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Gourdon pour l'exercice des centres de loisirs sans hébergement, et dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLES CAZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-84 : CRECHE PARENTALE ECOUTE S'IL JOUE – CONVENTION D'OBJECTIFS

Action sociale : soutien à l'accueil des enfants de moins de 6 ans

Dans le cadre de la compétence « action sociale », la Communauté de Communes a engagé un programme pour soutenir et développer l'accueil du jeune enfant sur le territoire.

Cet accueil se fait, entre autres, par le biais de la Crèche « Ecoute s'il joue ».

Il est proposé au Conseil Communautaire de conclure une convention avec la Crèche parentale afin de déterminer les objectifs et les moyens.

La Crèche parentale s'engage à accueillir les enfants du territoire dans les limites fixées par les agréments et à fournir à la Communauté de Communes tous les éléments de diagnostic pouvant servir au développement du projet.

En contre partie, la Communauté de Communes s'engage à verser une subvention de fonctionnement annuelle à la Crèche parentale. Les modalités de financement feront l'objet d'une convention ultérieure.

En outre, il est proposé de désigner l'animatrice du relais assistance maternelle comme interlocuteur privilégié avec la Crèche parentale.

Enfin, la Crèche parentale s'engage à mettre en place une commission de concertation qui se réunira trois fois par an.

Le projet de convention d'objectifs est joint.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la conclusion avec la Crèche Parentale « Ecoute s'il joue » d'une convention d'objectifs et de moyens dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-85 : CYBERBASE – CONVENTION AFORMAC

Action sociale : Point Bouriane et Cyberbase

En séance du 27 mars 2009, le Conseil Communautaire avait validé la conclusion d'une convention avec l'AFORMAC pour la mise en place du dispositif « Ticket Déclic » au sein de la Cyberbase.

Ce dispositif permet de faciliter l'accès aux technologies de l'information et de la communication à des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté. Ces publics pourront avoir accès à des ateliers de découverte des outils numériques à la Cyberbase sous forme de 10 modules de 2 heures.

Ces 20 heures de formation seront remboursées à la collectivité à hauteur de 150 € par bénéficiaire. En cas de parcours incomplet (de 0 à 9 h), le remboursement sera de 75 €.

En 2009, une seule personne a souhaité bénéficier du Ticket Déclic.

Afin de proposer une offre plus adaptée, il est proposé d'étendre le dispositif à l'Espace Socioculturel.

L'ensemble des agents d'animation de la Cyberbase et de l'Espace Socioculturel pourront intervenir dans cette démarche.

La convention sera conclue pour une année reconductible tacitement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la conclusion de la convention entre la Communauté de Communes et l'AFORMAC pour la mise en place du dispositif Ticket Déclic,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles à la mise en œuvre du dispositif Ticket Déclic.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-86 : CYBERBASE – CONVENTION RESEAU TELE GUICHET MIDI PYRENEES
CONVENTION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL POUR LA MISE À DISPOSITION A
TITRE GRATUIT DE MATÉRIEL ET DE LOGICIELS

Action sociale : Point Bouriane et Cyberbase

La Région Midi Pyrénées a mené de 2006 à 2008 un Programme Régional d'Actions Innovatrices centré sur le développement de l'administration électronique. Le « Livre blanc pour le développement de l'administration électronique en Midi-Pyrénées », publié dans ce cadre, recommande plusieurs chantiers dont l'amélioration de l'accessibilité aux services publics.

La Région a décidé de créer un réseau régional de « téléguichets », outils de mise en relation à distance d'un usager et d'un conseiller d'un organisme fournisseur de services au public.

En tant que maître d'ouvrage, la Région déploie sur le territoire régional une solution technique, en lien avec le prestataire retenu, dans les collectivités et les organismes publics partenaires. Ce déploiement est mené dans le cadre d'un dispositif régional et dans le respect des critères de qualité du lieu d'accueil.

La CRAM, la CAF et la CPAM sont partenaires du dispositif. Une extension est envisagée aux organismes tels que la Banque de France, les chambres consulaires et Pôle Emploi.

Le Conseil Régional met à disposition gratuitement une borne de visio-guichet au sein de la Cyberbase. La Communauté de Communes prend en charge les frais de maintenance, estimés à 830 € HT par an et l'accès Internet. Elle devra également souscrire une police d'assurance pour garantir le matériel mis à disposition.

Les référents sont les agents de la Cyberbase dûment formés dans le cadre de ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Communautaire de conclure deux conventions avec la Région Midi Pyrénées, une première pour la mise en place du « téléguichet », une seconde pour la mise à disposition du matériel et des logiciels, telles qu'annexées. Elles seront conclues jusqu'au 31 décembre 2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide les deux conventions avec la Région Midi Pyrénées pour la mise en place du dispositif « téléguichets » et la mise à disposition du matériel et des logiciels utiles dans les conditions ci avant présentées,
- valide la prise en charge des frais afférents au fonctionnement du dispositif,
- inscrit la Communauté de Communes dans la démarche de point guichet public Région Midi-Pyrénées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente, Danielle DEVIERS

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2010

L'an deux mille dix, le vingt six mai à dix sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Maison Communautaire à Gourdon, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 18 mai 2010

Etaient présents :

Concorès : Christian FRANCOUAL – Gérard GAYDOU

Gourdon : Marie-Josée ALBA-BOUSCASSE – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Roger GUITOU - Christian LALANDE – Philippe MARTEGOUTE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Philippe MARTEGOUTE

Lamothe-Cassel: Léon CAPY – Georges MARTINOT

Montamel: Roger GOETT – Yves LOUBIERES

Payrignac : Yvon BELLY – Patrick CAPY – Marie-Vivienne PACHOVSKI

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Saint-Chamarand : Yvette DELMAS – Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY – Bernard MULLER

Saint Cirq Souillaguet : Jacques COMBES – Gérard MOTTIN

Saint Clair : François ROUQUIE – Michèle VIEILLESCEZE

Saint Germain du Bel Air : Serge BORIES – Francine COUDERC – Gérard FARGES

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN – Alain LEPOINT

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT – Pouvoir de Marie-Françoise TALAYSSAT à Marie-Chantal LAURENT

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE – Danielle DEVIERS

Etaient absents : Patrick AUSSEL (Gourdon) – Marie-Odile DELCAMP (Gourdon) – Eric BESSIERES (Peyrilles) – Marie-Françoise TALAYSSAT (Soucirac)

A été élu secrétaire de séance : Christian LALANDE

N°2010-87 : OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL – BAIL EMPHYTÉOTIQUE

En séance du 17 mars 2010, le Conseil Communautaire avait validé la conclusion d'un bail emphytéotique pour l'installation de l'Office de Tourisme Intercommunal dans un local situé place de la Libération à Gourdon (parcelle AH 367).

Lors de la séance du 17 mars 2010, il avait été déterminé que le bail serait conclu pour une durée de 99 ans. Après négociations avec le bailleur, il convient de ramener la durée du bail à 30 ans.

La parcelle AH 367 fait une surface de 173 m². Néanmoins, une partie du bâtiment est affectée aux parties communes desservant des appartements à l'étage et à la chaufferie. Cette surface n'entre donc pas dans le bail emphytéotique.

La surface dédiée à l'Office de Tourisme Intercommunal est de 93 m².

Il convient de modifier la surface du local.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, modifie la délibération du 17 mars 2010 en :

- modifiant la durée du bail emphytéotique à 30 ans,
- modifiant la surface du local situé sur la parcelle AH 367 à 93 m²,
- autorisant Madame la Présidente à conclure le bail emphytéotique avec toutes les personnes dûment habilitées.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Danielle DEVIERS